

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



07133183

TRIBUNAL DE COMMERCE

04-09-2007

NIVELLES

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/09/2007 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0446.762.994

Dénomination

(en entier)

DICK FRERES

Forme juridique Société anonyme

Siège 1480 Tubize, Avenue Salvador Allende 35

**Objet de l'acte : Démission/nominations (anticipativement) d'administrateur(s) délégué(s) –
du président du conseil d'administration - pouvoirs**

Il résulte de la séance de l'assemblée générale et de la séance du conseil d'administration du 30 juillet 2007 ce qui suit :

1/ La démission de monsieur Fernand DICK, demeurant à 1480 Tubize, Avenue Salvador Allende 35, en qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué à partir du 1^{er} août 2007,

2/ Les nominations anticipativement, à partir du 1^{er} août 2007 et expirant immédiatement après l'assemblée générale annuelle de l'an 2013 de :

- madame Sonia VAN BEVER, demeurant à 1480 Tubize, Avenue Salvador Allende 35, en qualité d'administrateur, d'administrateur-délégué et de président du conseil d'administration ;
- monsieur John DICK, demeurant à 1480 Tubize, Chaussée d'Enghien 2, en qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué ;
- monsieur Bob DICK, demeurant à 1480 Tubize, Avenue Salvador Allende 35 en qualité d'administrateur ;
- monsieur Wim DICK, demeurant à 1480 Tubize, Avenue Salvador Allende 35 en qualité d'administrateur

3/ Les nominations, à partir du 1^{er} août 2007 et expirant immédiatement après l'assemblée générale annuelle de l'an 2013 de :

- monsieur Bob DICK, en qualité d'administrateur-délégué ;
- monsieur Wim DICK, en qualité d'administrateur-délégué.

Conformément aux statuts, la société sera, dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires, représentée par un administrateur-délégué ou par deux administrateurs qui agissent conjointement.

Dans cette qualité, l'administrateur délégué disposera également de tous les pouvoirs relatifs à la gestion journalière, pour autant qu'ils ne dépassent pas la montant de € 12.400,00 par opération.

Agissant seul, l'administrateur délégué pourra en effet ouvrir toutes sortes de comptes auprès des banques ou de l'administration des compte-chèques postaux, procéder à toutes sortes d'opérations sur les comptes ouverts ou à ouvrir et approuver ces opérations, dénoncer ou clôturer les comptes et en recevoir le solde, pour autant qu'ils ne dépassent pas la montant de € 12.400,00 par opération.

Agissant seul, l'administrateur délégué pourra représenter la société en vue de toutes sortes d'opérations auprès des entreprises qui proposent un service d'utilité publique, tel que les chemins de fer, la poste, le téléphone, l'eau et autres, pour autant qu'ils ne dépassent pas la montant de € 12.400,00 par opération

Sonia VAN BEVER – administrateur délégué

Mentionner sur la dernière page du **Volet B**

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature